

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                    M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,  
    M. CAMILLE GENEST, commissaire,  
    Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA GESTION DE L'EAU  
AU QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 27 avril 1999, à 19 heures 30  
Hôtel Sept-Îles, salle Corossol  
451, avenue Arnaud  
Sept-Îles

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 27 AVRIL 1999	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
PAR LA COMMISSION .....	1

---

**SÉANCE DU 27 AVRIL 1999  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

5           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec, alors rebonjour, rebonsoir à chacun et chacune présents ici ce soir.

10           Avant de reprendre l'interrogatoire sur un certain nombre de choses, je voudrais vérifier d'abord auprès d'Hydro-Québec, on a eu cet après-midi une discussion sur ce qu'on pourrait appeler les dérivations, quand on prend une partie du débit d'une rivière et qu'on l'achemine vers un autre bassin versant, on a signalé que c'était une pratique qu'Hydro-Québec avait mise en oeuvre quelques fois.

15           Et je sais que dans le dossier de la rivière Sainte-Marguerite, pour le dossier SM-3, il avait été question de dériver deux (2) affluents au nord, à savoir la rivière Pékans et la rivière Carheil, vers la Sainte-Marguerite, et il y a eu d'ailleurs là-dessus une audience publique tenue par le Bureau d'audiences, il y avait eu d'assez longs débats.

20           Et je voudrais savoir si Hydro-Québec a encore l'intention de dériver ces deux (2) petites rivières, pour les amener vers le bassin de la Sainte-Marguerite.

25           **PAR M. LUC IMBAULT:**

30           Peut-être juste pour mettre en contexte, monsieur le Président, rappelons que l'émission du décret autorisant la construction des ouvrages de la Sainte-Marguerite-3, en 1994, soustrayait la dérivation partielle des rivières Carheil et aux Pékans, compte tenu du fait qu'il y avait une inquiétude pour la ressource saumon de la rivière Moisie. Une des conditions du décret obligeait la création d'un comité fédéral-provincial qui devait se pencher beaucoup plus en profondeur sur les impacts qui pourraient être ressentis par la ressource saumon de la rivière Moisie.

35           Alors ce comité d'experts fédéral-provincial là a tenu des audiences jusqu'en 1996. En 1996, ils ont déposé un rapport, et peut-être que les gens du ministère pourront être plus précis que moi si besoin est, parce que c'est quand même un petit peu loin, qui disait essentiellement ceci, c'est que la connaissance sur la ressource saumon était suffisante, les études d'Hydro-Québec étaient donc qualitatives, donc qui concluait finalement que la dérivation partielle n'était pas une problématique pour la ressource saumon mais peut-être une problématique mineure au niveau du temps de pêche, par rapport à l'aval et à l'amont.

40           Suite à ça, Hydro-Québec a réamorcé des discussions avec le milieu, pour aller chercher son accord pour la dérivation partielle des rivières Carheil et aux Pékans. J'aimerais préciser que lors de ces discussions-là, il y a une chose qui a toujours été mise en évidence, c'est qu'Hydro-

45 Québec avait à cœur non seulement le maintien mais la mise en valeur de la ressource saumon; que s'il y avait dérivation partielle des rivières Carheil et aux Pékans, l'eau servirait d'abord pour le saumon et ensuite pour la ressource hydroélectrique, et avec des propositions aussi de mise en valeur de la rivière Moisie.

50 Bon, suite à ces discussions, finalement, il y a des demandes qui ont été adressées par des intervenants de la MRC des Sept-Rivières, qui posaient cinq (5) conditions à donner leur appui au détournement, des conditions qui n'étaient pas acceptables pour Hydro-Québec.

55 Et en final, le projet de dérivation partielle des rivières Carheil et aux Pékans, c'est un projet sur le plan environnemental en qui on croit beaucoup, sauf que tant et aussi longtemps que la position du milieu n'évoluera pas, c'est un dossier qui est mis de côté par Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

60 Donc pour l'instant, on peut dire qu'Hydro-Québec n'a pas l'intention de dériver les rivières Carheil et aux Pékans vers la Sainte-Marguerite, compte tenu de l'opposition de la population?

**PAR M. LUC IMBAULT:**

65 Tant et aussi longtemps qu'il y aura pas d'évolution dans l'opinion du milieu, c'est un dossier qui est mis de côté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

70 Merci.  
Nous avions posé hier, au ministère des Ressources naturelles, une question sur les indicateurs de performance en rapport avec le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public.

75 **PAR M. DONALD GINGRAS:**

Oui, hier je disais qu'il y a trois (3) indicateurs de performance qui ont été évalués, à savoir les traverses des cours d'eau, la construction de chemins forestiers et les séparateurs de coupes. On me demandait quand les résultats seraient rendus publics, concernant ces indicateurs de 80 performance.

Alors notre sous-ministre doit présenter en commission parlementaire, ce printemps, dans les semaines qui viennent, un rapport annuel concernant Forêts Québec, Forêts Québec étant une unité autonome de service à l'intérieur du ministère des Ressources naturelles. Et puis le bilan sur 85 les trois (3) indicateurs va faire partie de ce rapport annuel là.

Donc à partir de ce moment-là, ça va être public.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

90

Très bien. Aussitôt que ce sera public, vous vous emparez de m'en faire parvenir des copies, s'il vous plaît.

95

Une information qu'on vient de me transmettre par courrier électronique, par fax, je vous le lis parce que le représentant du ministère des Affaires municipales n'est pas présent physiquement ce soir:

100 "À propos de l'insuffisance du taux de subvention de cinquante pour cent (50%) prévu au Programme "Les Eaux Vives", en regard de la réalité des petites municipalités de la Basse-Côte-Nord. Ce niveau d'aide financière s'applique au volet 1 du programme, lequel concerne la construction d'infrastructures pour le traitement, l'alimentation et la distribution d'eau potable et pour la collecte des eaux usées.

105 "C'est en vertu des règles de gestion du programme le taux d'aide maximale pouvant être accordé pour cette catégorie de travaux. Le ministère n'a pas le pouvoir de déroger au cadre de gestion du programme sans autorisation préalable des autorités supérieures du gouvernement.

110 "La problématique posée par le coût élevé des projets de construction sur la Basse-Côte-Nord, en raison de l'éloignement, des difficultés d'accès et des conditions de terrain particulières, ainsi que par la capacité financière limitée des très petites municipalités, a déjà été pris en compte antérieurement dans l'évaluation de l'assistance financière allouée par le ministère. Cette problématique ne peut toutefois être invoquée que sur une base d'exception et pour des situations majeures auprès des instances gouvernementales afin de justifier un taux de subvention supérieur à celui fixé dans le Programme "Les Eaux Vives".

115 "Problème d'évacuation des eaux usées de la municipalité de Saint-Augustin. La municipalité a soumis, le 23 mars 1999, une demande d'assistance financière dans le cadre du Programme "Les Eaux Vives", pour le financement d'un projet de collecte et d'assainissement des eaux usées. Le coût des travaux envisagés en vue de desservir les quelques six cent cinquante (650) résidents de la partie village, excluant le secteur indien de Pakuashipi, est estimé à près de huit virgule huit millions de dollars (8,8 M\$).

120 "Pour être en mesure de réaliser le projet, la municipalité réclame une aide supérieure à celle déterminée par le programme. Le dossier est présentement à l'étude. Les problèmes engendrés par les eaux usées sont reconnus, des solutions alternatives sont examinées dans le but de réduire le coût très élevé du projet présenté."

125 Voilà les deux (2) réponses de monsieur Dumont.

130 S'il y a des personnes qui veulent poser des questions lors de l'audience, c'est tout simple, vous vous inscrivez auprès de notre secrétariat, à l'arrière, vous donnez votre nom et quand vous serez appelé, nous vous invitons à venir vous asseoir sur une des deux (2) chaises qu'il y a là, et à vous présenter, et à poser une question; vous avez droit à deux (2) questions. Et la Commission s'assurera que vous obtiendrez réponse aux questions que vous avez posées.

135 Je relance auprès du ministère des Affaires sociales et de la Santé, on avait demandé des informations sur le taux de cancers de la région, comparativement au taux de cancers dans l'ensemble du Québec.

140 Est-ce que vous avez cette information?

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

145 Monsieur le Président, actuellement, j'ai des données qui sont celles de 1985 à 1989. Bon, les taux de cancers les plus importants, c'est ce que j'avais mentionné hier, c'est le cancer du poumon suivi du cancer du sein chez la femme, et puis du cancer du côlon.

Les données plus récentes seraient disponibles, je pourrai transmettre les informations à la Commission prochainement, mais j'ai pas les données en main actuellement.

150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Savez-vous si dans l'ensemble de la population, les cancers les plus fréquents sont les mêmes cancers ou si ce sont d'autres cancers?

155 **PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

160 Les tendances qui sont observées sur la Côte-Nord ressemblent à celles qui prévalent au Québec dans son ensemble, c'est pas très différent; sauf que les taux sont un peu plus élevés, surtout pour le cancer du poumon.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

165 Donc on peut penser, ça veut dire qu'au Québec, les trois (3) ordres de cancers sont poumon, sein et côlon, également?

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

170 Je pense que oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

175

Très bien, merci.

Au ministère de l'Environnement, on vous avait demandé cet après-midi même l'état de la contamination des eaux des neiges usées; ça a l'air que vous avez quelque chose à me remettre là-dessus?

180

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

185

Oui, monsieur le Président. Alors je vais, comme je l'ai mentionné cet après-midi, vous déposer la liste des études, évidemment ce sont des études volumineuses et je n'ai pas les documents, mais je vous déposerais la liste de références pour les fins de la Commission.

Toutefois, je pourrais vous commenter brièvement chacune de ces études, rapidement, j'en ai pour une page-une page et demie (1-1½).

190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, en la lisant pas trop vite, s'il vous plaît.

195

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

D'accord. Et je ne rentrerai pas dans les détails techniques, ni les choses trop trop scientifiques.

200

D'abord, la Politique de neiges usées est basée sur l'étude de Zinger, comme je l'ai mentionné, et autres, de 1985. D'autres études ont été réalisées par la suite, soit celle de Marc Lapointe, qui s'appelle "Élaboration d'un protocole expérimental d'échantillonnage des neiges usées en milieu urbain", de septembre 91.

205

Alors dans cette étude, on rapporte que six cent neuf (609) mesures sur des échantillons de neiges qui révèlent une moyenne de deux mille cinquante-sept (2057) milligrammes par litre de MES, comparativement à cent huit (108) mesures pour une moyenne de mille deux cent neuf (1209) milligrammes par litre dans l'étude de 1985, et je cite un court extrait:

210

"L'analyse de ces données recommande un changement dans la gestion de l'élimination de ce type de neiges, surtout en ce qui concerne les rejets au fleuve. Ces neiges usées sont extrêmement contaminées, ce qui peut éventuellement causer des impacts négatifs sur le milieu aquatique."

215        Une seconde étude, celle de Droste et Johnson, qui s'intitule "Urban snow dump quality and pollutant reduction in snow met by sedimentation", d'avril 92, et je cite:

220        "Un temps de décantation variant entre deux (2) et six (6) heures permettrait d'atteindre le plus haut niveau d'élimination possible par le biais de la sédimentation. L'élimination totale des solides en suspension et des métaux dans l'eau de fonte décantée serait de l'ordre de quatre-vingt-dix pour cent (90%)."

225        Une troisième étude de Claude Delisle, Pierre André et Jean-François Paradis, qui s'intitule "Caractérisation des neiges usées en fonction de la densité résidentielle dans les municipalités de Lachine, LaSalle et Verdun", de juin 93. Et je cite:

230        "À la lumière de cette étude, il est évident que la neige telle qu'échantillonnée dans ce travail soit trop contaminée, surtout en ce qui touche les concentrations en ions chlorures et en matières en suspension pour permettre un rejet direct aux cours d'eau."

235        Une quatrième étude de Claude Delisle toujours, "Problématique des municipalités ne disposant pas d'espace pour un dépôt de surface - étude de cas et impacts environnementaux", du 21 octobre 93, tirée d'une journée de conférence provinciale de l'AQTE sur les neiges usées. Alors:

240        "Un tableau intitulé "Méthodes de disposition des neiges usées en pratique sur le territoire de la CUM et du Québec" désigne la méthode de déchargement dans les cours d'eau comme ayant des impacts environnementaux majeurs. Malgré cet état de fait, l'auteur suggère: qu'il soit permis sous certaines conditions que les municipalités aux prises avec de sérieux problèmes de manque d'espace pour créer des nouveaux dépôts de surface puissent encore procéder à des déversements aux cours d'eau; ces déversements seront constitués uniquement de neiges usées en provenance de quartiers résidentiels. La neige usée en question devra provenir d'une tempête de plus de dix (10) centimètres et être ramassée en dedans d'une période de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures après la tempête. Les rues résidentielles en question ne devraient pas recevoir de sel de déglaçage ni d'abrasif avant la collecte de ces neiges usées, et ces rues devraient être exemptes de vieilles neiges usées ou de glace accumulée depuis plus d'une semaine".

250        La conclusion! Toutes les études effectuées depuis ce jour - c'est-à-dire de 85 à 93 - démontrent que les neiges sont trop contaminées pour être rejetées aux cours d'eau. La seule étude qui suggère que les neiges pourraient être rejetées aux cours d'eau émet nombre de conditions qui peuvent être difficilement respectées ou incontrôlables, alors c'est-à-dire en provenance de quartiers résidentiels seulement, tempête de dix (10) centimètres et plus, être amassées en dedans de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures, ne pas avoir reçu de sel de déglaçage ni d'abrasif, et absence de neige ou de glace accumulée depuis plus d'une semaine.

"Et enfin, la sédimentation des eaux de fonte permet d'enlever jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent (90%) des MES auxquelles sont associés les métaux lourds."

260        Et dans la nomenclature des études que je vous dépose, évidemment il y en a qui sont très techniques, et j'en ferai pas la lecture ce soir, nous avons également un tableau, qui ne porte que le titre de "4-4", mais c'est tiré d'une page 33, donc ça doit être dans une étude, qui donne la concentration moyenne des paramètres physico-chimiques analysés dans les neiges usées de la ville de Montréal, de 85 à 97, et que je vous déposerai.

265        Et l'étude de Genévrier de 97 explique la concentration selon - et là, je ne le citerai pas, mais cette étude-là est également signalée dans ma nomenclature.

270        Je vous souligne également que nous avons, dans le guide, certaines dispositions, par exemple au cas de tempête de quarante-cinq (45) centimètres et plus, il est possible, d'une façon très sporadique, compte tenu des circonstances, qu'il y ait un déversement au cours d'eau, mais c'est prévu dans le guide.

275        Et finalement, je vous signalerais qu'au 26 novembre 98, alors il y avait des situations dans chacune des régions:

Aucun déversement dans les régions suivantes, Bas-Saint-Laurent, Estrie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Laval et Laurentides;

280        Des déversements avec travaux de correction en cours à faire, donc possiblement un programme d'assainissement, parce qu'avec le programme d'assainissement déposé en 87 évidemment il y a possibilité de déverser aux cours d'eau compte tenu de ce programme-là, toutefois le règlement actuel prévoit des droits payables au mètre cube pour l'hiver 99-2000 seulement, alors Saguenay, Malbaie, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Montréal, Montréal-Est, Verdun, LaSalle, Pointe-Claire et enfin, pour Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Cap-Chat, Gaspé, Sainte-Anne-des-Monts, Montérégie, municipalités de Verchères, Tracy, Saint-Hubert, Longueuil.

290        Il y a certains exploitants privés dans les municipalités de Sorel et Saint-Athanase, il faut voir que le règlement s'applique également à ceux par exemple qui nettoient les stationnements de centres d'achats ou des trucs comme ça. Et Centre-du-Québec, Bécancour, Nicolet.

Nous n'avons pas, à la date, reçu de réponse formelle de Joliette, Repentigny, Sainte-Élisabeth qui déversaient en 97, mais je pourrai préciser où en est le compte rendu.

295        Mais ça fait un peu le tour, et vous voyez qu'il y a pas beaucoup de municipalités, finalement, qui ne se dotent pas soit des investissements nécessaires pour les sites terrestres ou évidemment, qui respectent la politique quant aux déversements aux cours d'eau.

300        Je vous souligne que le règlement, dans les cas finalement de droits payables, il y a une  
formule mathématique que je vous épargnerai ce soir, qui va en fonction des coûts d'exploitation  
versus les coûts moyens d'aménagement, la richesse foncière de la municipalité d'où provient la  
neige, et le total des investissements qui ont déjà été faits. Donc sur une échelle de temps, on peut  
améliorer si vous voulez ou réduire le droit à payer, dans la mesure où on a devancé notre  
305      échéancier comme municipalité dans les investissements à faire.

310        Et le montant maximal de ce droit serait, pour Montréal, d'un million (1 M\$). Parce qu'on  
sait qu'à Montréal, nos statistiques démontrent que le déversement se chiffrait à, sans vouloir  
mettre de suspense, je l'ai pas, je l'avais, je l'aurai! Alors je vous le déposerai.

315        Donc c'est la situation, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

315        Très bien.

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

320        Cent cinquante mille (150 000) mètres cubes de neiges peuvent contenir quatre cent quatre-  
vingt-dix (490) tonnes de débris et cent (100) tonnes de solides en suspension.

325        Alors la Ville de Montréal rejette, à elle seule, un million cinq cent mille (1 500 000) mètres  
cubes de neiges au fleuve, alors ce qui pourrait correspondre à plus de quatre mille neuf cents  
(4900) tonnes de débris et plus de mille (1000) tonnes de MES, annuellement. Mais là,  
évidemment, c'est une moyenne. Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

330        En tout cas il est pas question, si j'ai bien compris, d'appliquer la recommandation de  
l'étude Delisle André et compagnie, à propos de jouer sur les problèmes de dix (10) centimètres  
entre vingt-quatre (24) heures et quarante-huit (48) heures. Ça, vous appliquerez pas ça?

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

335        Non, c'est pas l'intention du tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

340        Parce que je vous écoutais, et je me demandais, quel beau "chiard" à chicane, parce que  
comment ça va se démontrer, cette affaire-là. Alors de la neige qui fond et qui se compacte, je  
vous dis que ce serait pas simple à gérer, si jamais vous allez vers une technicalité de ce genre-là.

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Absolument.

345

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

350

Petit problème, à la page 10 de votre "Portrait régional", au paragraphe 4.2, la fin du deuxième paragraphe de cette section-là, où vous nous parlez des opérations de déglaçage des avions, aux aéroports de Havre-Saint-Pierre et de Pointe-Lebel, et vous faites une allusion aussi à l'aéroport de Sept-Îles, contamination de la nappe phréatique.

355

Pouvez-vous nous faire le point un peu là-dessus, sur cette problématique-là et ses conséquences pour la nappe phréatique, s'il vous plaît.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

360

Oui monsieur le Président. Je pourrais demander à Dany Rousseau le dossier de Pointe-Lebel, c'est un dossier qu'il a suivi, là.

Pour ce qui est de l'aéroport de Havre-Saint-Pierre, je crois qu'on n'a pas nécessairement - oui, O.K., alors mes deux (2) collègues ont des réponses pour chacun.

365

**PAR M. DANY ROUSSEAU:**

370

Pour ce qui est de l'aéroport de Pointe-Lebel, l'aéroport de Baie-Comeau en fait, Transports Canada nous a soumis un rapport faisant état du suivi qui était mis en place dans le cadre d'un audit environnemental qui a été demandé suite au transfert des infrastructures, je pense que c'est à la MRC. Et ce suivi-là, bien, on attend les résultats et puis on va voir comment on va réagir en fonction des résultats qui vont nous être transmis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

375

Vous attendez les résultats de l'audit?

**PAR M. DANY ROUSSEAU:**

380

Non, les résultats du suivi des eaux souterraines. Parce qu'effectivement, il y a eu l'utilisation de produits de déglaçage à l'aéroport de Pointe-Lebel. Au même titre que pour Sept-Îles, l'utilisation de ces produits-là a cessé.

385

Pour mieux connaître l'impact de ces produits-là, il y a des piézomètres qui ont été installés et un suivi va être effectué par Transports Canada.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K.

390

Madame!

**PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

395

Bon, je vais commencer par le dossier de Sept-Îles. Bien, en fin de compte, ces trois (3) dossiers-là, c'est dans le cadre d'un processus de transfert des infrastructures à d'autres entités, comme municipalité, MRC et autres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

400

Expliquez-moi ça, c'est le fédéral qui se départit de ses aéroports?

**PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

405

Oui, le fédéral se départit des aéroports, et les intervenants, il y a le ministère des Transports du Québec et ensuite nous, on agit à titre de conseillers, si vous voulez, au niveau de l'environnement, parce qu'au niveau du fédéral, ils doivent préparer, réaliser toute une étude environnementale du terrain comme tel, en vue d'obtenir du ministère de l'Environnement le O.K. à savoir si tout est beau et si tout va bien du côté de l'environnement.

410

Alors nous, pour notre part, on a eu récemment une rencontre avec le ministère des Transports, et on se rend compte que le dossier environnemental, dans le processus de transfert, prend quand même une bonne ampleur. Et dans notre cas, ce qui a ressorti beaucoup justement, c'est l'utilisation de déglaçants à l'urée.

415

Dans le cas de Sept-Îles, ce qui est particulier, bien, ça fait des dizaines d'années que ce produit-là a été utilisé, et on voit, on constate l'impact que ça a eu au niveau des eaux souterraines, dans un secteur qu'on appelle Les Plages de Sept-Îles, et il y a eu contamination d'une vingtaine de puits, des puits privés, des particuliers s'alimentant à partir de puits de surface.

420

Transports Canada réalise des suivis, ont fait des études assez poussées de modélisation, et on estime, de ces études-là, il en est ressorti qu'on devrait avoir, les concentrations devraient revenir à la normale dans dix (10) ans, environ.

425

Ensuite de ça, les gens se sont posé beaucoup de questions, à savoir est-ce qu'il y a possibilité de traiter les eaux souterraines pour redonner l'utilisation de cette eau-là aux gens, mais c'est très très compliqué, au niveau technique.

430 Et d'ailleurs, il y a un petit rapport, un petit résumé qui a été préparé par le consultant qui a fait la modélisation, et qui explique, qui résume très bien le pourquoi, qu'est-ce qui existe comme technologies et tout ça.

435 Et la conclusion, c'est qu'au niveau de l'aéroport de Sept-Îles, c'est tellement vaste, c'est tellement un grand territoire, c'est quasiment impensable d'implanter des systèmes de traitement des eaux souterraines et nous, le ministère de l'Environnement, on est d'accord avec cette position-là.

440 Aussi, vous avez l'aéroport d'Havre-Saint-Pierre, qui est rendu moins loin au niveau des études environnementales, et Havre-Saint-Pierre, il est à suivre également; est à suivre surtout parce que depuis 92, la municipalité d'Havre-Saint-Pierre s'alimente à partir de cinq (5) puits qui sont situés, le puits le plus près est à une centaine de mètres de l'aéroport d'Havre-Saint-Pierre.

445 Donc on travaille fort, du côté environnemental, avec les gens de Transports Canada et le ministère des Transports du Québec. Ça fait que c'est quand même une bonne problématique comme telle.

Je sais pas si vous avez des questions, parce qu'il y a beaucoup de choses.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

450 Oui, c'est fort intéressant comme suivi et comme dossier. Je cherche si vous avez des études déjà terminées, que vous pouvez rendre disponibles à la Commission et à la population?

**PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

455 Nous, on n'a pas d'étude, on n'a pas réalisé d'étude. Tout ce qu'on fait dans ce processus-là, c'est que justement, on commente les études, les résultats de Transports Canada.

460 Transports Canada a mandaté par exemple plusieurs firmes de consultants, par exemple qui touchent finalement à tout, par exemple les produits pétroliers, s'il y a eu des dépotoirs.

Vous savez, c'est une entité fédérale, juridiction fédérale, donc nous, on rentre finalement dans ces dossiers-là, c'est tout nouveau, c'est tout récent pour nous.

465 Donc on part vraiment de zéro, et on fait tout l'ensemble du dossier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

470 Et la collaboration est bonne là-dessus, les communications sont transparentes?

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

475 Oui, oui. Juste au niveau, bon, les études, il en existe plusieurs, c'est des études qui appartiennent à Transports Canada. L'étude au niveau de la modélisation est quand même très intéressante, parce qu'elle est très poussée au niveau de l'étude hydrogéologique et nous explique très bien le contexte du milieu qui est très fragile.

480 Et cette étude-là a été présentée lors d'une rencontre publique, en septembre 98, à laquelle étaient présentes plusieurs personnes, le Comité de citoyens et tout ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

485 J'imagine qu'on doit pas seulement trouver des sels de déglaçage avec de l'urée, il doit y avoir aussi d'autres contaminants qui sont présentés?

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

490 Effectivement, sur le site, il y a quand même un suivi qui se fait autre que les nitrates, mais c'est principalement ce composé-là qui a été retracé dans les puits des eaux souterraines.

495 Mais par contre, il y a des endroits par exemple qui étaient utilisés pour ce qu'on appelle l'aire de pratique des pompiers, où justement, on avait un réservoir, on mettait de l'essence et bon, on se pratiquait, bon, il y a des systèmes de traitement de sol in situ qui ont été installés; il y en a à d'autres secteurs aussi.

500 Je veux dire, on touche à tout. C'est quand même assez complexe comme dossier, surtout celui de l'aéroport de Sept-Îles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

505 Et qu'est-ce que désormais, si on arrête d'utiliser des sels de déglaçage, qu'est-ce qu'on utilise à la place?

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

510 Il y a des composés de remplacement qui ont fait l'objet - d'ailleurs, Transports Canada nous a soumis des grosses briques, des études environnementales qui ont été faites pour les produits de remplacement.

Je peux pas me souvenir des noms, mais il y a d'autres produits qui sont remplacés, parce que c'était quand même une inquiétude de la part des résidents, à savoir est-ce que vous allez nous arriver dans dix (10) ans avec un contaminant X-Y-Z.

515                   Donc c'est quand même assez volumineux comme tel. Mais ces études-là ont pas été faites seulement, pas spécifiquement pour l'aéroport de Sept-Îles, ça a été fait par exemple pour d'autres aéroports du Canada.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

520                   Si vous me permettez, le produit communément utilisé au cours des dernières années, le Glycol, je connais pas sa composition chimique, mais c'est le produit qui est actuellement le plus utilisé dans les aéroports. C'est probablement un des produits qui a été testé.

525                   **PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

Non, les produits que je parle, j'arrive pas à me souvenir, on parle pas du Glycol, il y a d'autres produits.

530                   Ça par exemple, je pourrais vous donner une liste, il y avait deux-trois (2-3) produits de remplacement, mais là j'arrive pas à me souvenir lequel dans le cas de Sept-Îles a été utilisé, est utilisé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

535                   O.K. Mais tout ça a été expliqué aux citoyens concernés?

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

540                   Oui, oui. En tout cas, le dossier des nitrates a été quand même, il y a eu une rencontre publique, comme je vous disais, et puis c'est très bien expliqué. Les campagnes d'échantillonnages se font, les résultats sont transmis aux propriétaires des résidences.

En tout cas, je pense qu'il y a une très bonne collaboration de ce côté-là comme tel.

545                   Et aussi, Jacques-François Cartier est toujours consulté, on se parle régulièrement de ce dossier-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

550                   Est-ce que vous participez à ces rencontres-là, monsieur Cartier?

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

555

Oui, effectivement, on a participé aux rencontres avec les citoyens, pour les informer des risques associés aux nitrates. Et puis on participe, on poursuit les rencontres avec les gens pour la concertation dans ce dossier-là.

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Ça va?

Madame Gallichan.

565 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Ma question s'adresse encore une fois à la Direction régionale, dans une fiche produite par Saint-Laurent Vision 2000, qui est une fiche technique sur les établissements industriels, cela 570 concerne la mine Wabush, ici à Pointe-Noire, à Sept-Îles, je viens de voir qu'il s'agit cependant d'une information révisée en date de janvier 98, alors si parfois ce que je m'apprête à vous dire a déjà évolué, faites-le-moi savoir, on mentionne donc dans cette fiche technique que d'une part, le procédé de recirculation des matières premières ne produit pas d'eau industrielle usée mais que 575 par contre, le lavage des convoyeurs, plateaux, etc., produit une importante quantité d'eaux usées chargées de matières premières. Et une partie de ces eaux usées, bon, je vous fais grâce de quelques lignes.

Et le surnageant, donc qui arrive en bout de ligne de tout ça, est déversé dans la baie de Sept-Îles; et les eaux usées domestiques de l'usine et de l'installation septique du port sont épurées 580 dans des fosses septiques, puis rejetées dans la baie.

D'autre part, on mentionne qu'il y a quand même des ressources et usages à préserver. Bien sûr, on met en vedette, si vous me permettez l'expression, la pêche commerciale; on signale 585 que dans le secteur concerné, il y a l'un des plus importants points de débarquement des pêcheurs commerciaux. Il y a aussi que l'entrée de la baie abrite des mammifères marins, et que les amateurs pêchent l'éperlan sous la glace à l'embouchure de la rivière. Enfin, je vous fais grâce de tout le reste.

590 Et j'arrive à cette dernière phrase, que:

"L'archipel des Sept-Îles constitue un parc régional."

Est-ce que ce problème existe toujours, est-ce que le panache enfin de ce qui est déversé dans la baie de Sept-Îles en provenance de Wabush est toujours aussi important, et est-ce que 595 vous avez mesuré l'impact sur les éléments que je vous ai exprimés?

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

600 Je vais demander à Michel Renaud, notre ingénieur géologue qui est responsable de ce dossier-là, de vous apporter des éléments de réponse.

**PAR M. MICHEL RENAUD:**

605 Dans les années passées, on a caractérisé chacun des effluents de la mine Wabush, à leurs installations de Wabush, à Pointe-Noire, ici.

610 On a mis en opération des systèmes de traitement, des séparateurs eau-huile entre autres, et là on est à l'étape où c'est que Wabush Mines s'apprête à nous déposer des demandes de certificat d'autorisation pour la construction de bassins de sédimentation, afin de recirculer cette eau-là.

615 Après nos dernières rencontres qu'on a eues cet automne, le dossier avance, et puis on devrait aller vers un bilan négatif en eaux, de telle manière que toutes les eaux vont être recirculées, au niveau des eaux de la cour, des eaux de procédé.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

620 Mais ces bassins de sédimentation, à ce moment-là, recueilleraient ce que j'ai mentionné, qui est écrit, j'ai rien inventé remarquez, et j'ai rien trouvé moi-même.

625 C'est que le surnageant, donc qui est sans doute un produit qui arrive à la suite des deux (2) ou trois (3) opérations précédentes, c'est ça qui irait dans un bassin de décantation, c'est de ça que vous me parlez?

**PAR M. MICHEL RENAUD:**

630 Oui, absolument. Et puis il y aurait une partie de cette eau-là, aussi, qui servirait au niveau des chargements des bateaux; il faut qu'ils mettent trois pour cent (3%) d'eau dans le chargement, pour empêcher les volatiles lors du transport.

635 Et puis il y a une grosse partie de cette eau-là, à partir des épaississeurs, qui serait recirculée dans le circuit.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

635 Bon. Et qu'est-ce qui arrive aussi des eaux usées domestiques de l'usine?

**PAR M. MICHEL RENAUD:**

De ce côté-là, j'ai pas les réponses à vos questions. Peut-être Guylaine.

**PAR Mme GUYLAINES LAMARRE:**

645

Moi, je sais, bien par le passé justement, ce qu'on m'a dit avec SLV 2000, c'est qu'au niveau du sanitaire, je pense que le sanitaire ne fait pas partie du Programme SLV 2000, et ce que je sais pour Wabush, c'est que la façon dont ils sont installés pour l'usine proprement dite, ce n'est pas une fosse septique, c'est tout simplement un réservoir avec de l'aération.

650

Autrefois, il y avait une chloration mais la chloration, on sait tous qu'on a cessé cette pratique-là. Donc c'est tout simplement réservoir avec de l'aération qui se fait, et il y a un déversement dans la baie de Sept-Îles comme telle.

655

Il y a pas d'autre chose que ça, comme tel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

660

Ce qui donnera une forme de contamination bactériologique?

**PAR Mme GUYLAINES LAMARRE:**

Oui.

665

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

670

La région de la Côte-Nord possède de grandes entreprises du secteur métallurgique, qui appartiennent à des multinationales. On sait que le Programme d'assainissement, pour le secteur des pâtes et papiers, a un niveau d'avancement à cent pour cent (100%), et celui du secteur métallurgique est à soixante pour cent (60%).

Comment vous expliquez, je dirais pas ce retard, mais ce fait, compte tenu que le programme existe quand même depuis près de vingt-cinq (25) ans?

675

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je comprends mal la question, parce que quand vous parlez de soixante pour cent (60%) sur le secteur métallurgique, on est en train d'assujettir la métallurgie, les mines. Ils sont pas assujettis au PRRI, là.

680

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

685

Oui, mais ils étaient assujettis au programme général, j'imagine?

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

690

Au règlement, oui.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

695

On parle des divers règlements qui concernent l'eau, l'air ou les sols contaminés?

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

700

Pâtes et papiers ont un règlement spécifique?

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

705

Je m'excuse, je comprends mal.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

710

Il y a un règlement spécifique sur le secteur des pâtes et papiers, mais quand je parle du programme, je parle du PAEQ, du Programme d'assainissement des eaux du Québec, où les différentes entreprises étaient visées.

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

715

O.K., je peux juste vous répondre, dans le cas de Sept-Îles, effectivement oui, il y a des entreprises qui sont visées, mais au niveau de l'égout, l'égout ne se rend pas, je sais pas combien de kilomètres la baie est de circonférence, mais c'est vraiment les entreprises à l'intérieur d'où est-ce que tu as le réseau de collecte des eaux usées.

Alors des entreprises comme Wabush...

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

720

Ils sont à l'extérieur du réseau?

725

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

730 Ils sont à l'extérieur du réseau. Alouette par exemple a son propre système d'assainissement, donc c'est vraiment - je vous donne un autre exemple, QCN, à Port-Cartier, ils ont leur propre système de traitement des eaux; la papetière Uniforêt, à Port-Cartier, en est un autre exemple.

735 Donc quand le Programme d'assainissement des eaux est visé dans une municipalité, vraiment, ils vont à la recherche d'informations des municipalités qui sont à l'intérieur de...

**740 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord. Vous parlez d'Uniforêt, dans le bilan annuel de conformité environnementale du secteur des pâtes et papiers de 96, il est mentionné qu'Uniforêt a des difficultés à respecter les limites de rejets pour les MES et DBO5.

745 Est-ce que vous êtes au courant des causes de ces difficultés?

**750 PAR Mme GUYLAIN LAMARRE:**

Oui. Bien, c'est d'ailleurs mon dossier. Ce qui est arrivé, Uniforêt, lorsqu'ils ont commencé l'exploitation, on avait un système qui s'appelait Zéro Tech, zéro effluent, et ce système-là n'a pas performé.

755 Finalement, la compagnie s'est tournée vers un système conventionnel de traitement biologique, par boues activées, mais la période, à savoir du moment où est-ce qu'il y avait plus de traitement et qu'on a construit le nouveau système, il y a eu une période effectivement qu'il y a eu des problèmes au niveau du respect des normes.

**760 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors aujourd'hui, c'est conforme, j'imagine?

**765 PAR Mme GUYLAIN LAMARRE:**

Oui, aujourd'hui c'est conforme. On a fait toute une évaluation, dans le cadre du PRRI, on a révisé l'ensemble du dossier.

770 Moi, je peux vous dire, bon, ça fait un an que je suis dans le dossier, ça va quand même assez bien de ce côté-là.

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

J'aimerais préciser, monsieur le Commissaire, effectivement il y a le Règlement sur les attestations industrielles, comme on l'a souligné tout à l'heure, mais évidemment la métallurgie n'est pas assujettie. C'était, comme vous l'avez souligné vous-même, dans le cadre du Programme d'assainissement où on a négocié certaines choses.

775

Notre spécialiste sur la question de l'industriel et du PRRI fera, si le président le juge opportun, une présentation dans une prochaine audience.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

780

Ayez pas peur que le président va juger opportun, quand le cas va se présenter.

785

C'est que la question de mon collègue référat au tableau A4, que vous avez à la fin, en page 32. C'est que quand on voit le tableau qui voit les répartitions par secteur, dans les grandes entreprises, on parle de pâtes et papiers, il y en a deux (2), ils sont à cent pour cent (100%) dans l'assainissement, tandis que la métallurgie primaire, sur cinq (5), vous en aviez soixante pour cent (60%).

790

C'était ce décalage de l'un à l'autre, grande entreprise pour grande entreprise, voyez-vous.

795

Ce qu'on observe aussi toujours, c'est que constamment, quand on regarde ce tableau-là d'une région à l'autre, le secteur agro-alimentaire est toujours nettement plus faible en proportion de correction que l'ensemble des autres secteurs. Là, sur la Côte-Nord, ça cause pas grand problème puisque l'industrie agro-alimentaire est à peu près absente. Mais dans d'autres régions, il y a un retard manifeste de ce côté-là.

800

Si vous permettez, je vous ramène à la page 10, au deuxième paragraphe, on va revenir à la question des puits et là, c'est vraiment particulier, parce qu'il y a sept (7) puits dont on connaît les données, et vous les évaluez à dix-huit cents (1800).

805

Dans les autres régions, on arrive à peu près à trente-quarante pour cent (30% -40%) des puits qui sont connus. Là ici, on en a sept (7) sur mille huit cents (1800).

810

Est-ce que le monde sont des creuseurs de puits clandestins dans le coin? Pouvez-vous nous expliquer vraiment le différentiel qui est très grand?

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

À défaut d'une justification, on va vous donner une explication. Alors Michel Ouellet.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

Malheureusement, je vais vous décevoir, j'ai pas d'explication particulière à vous donner, pourquoi dans cette région-ci par rapport aux autres, on aurait seulement un pareil différentiel.

815

Seulement peut-être rappeler un peu le pourquoi de - quand on parle du système d'information hydrogéologique, il faut comprendre que c'est dans le fond l'ancien annuaire des puits et forages, l'ancienne banque de données hydrogéologiques qui a été constituée à la fin des années soixante.

820

L'objectif de cette banque-là, c'est de constituer une base de connaissances sur l'environnement hydrogéologique du Québec. Alors le Règlement sur les eaux souterraines qui est entré en vigueur en 1967, qui est toujours en vigueur d'ailleurs, oblige chaque puisatier, chaque puisatier qui aménage un ouvrage de captage, à transmettre un rapport.

825

Cependant, cette obligation-là vaut pour ce qu'on appelle communément des puits artésiens, qui sont forés. Les puits de surface qui peuvent être aménagés par le propriétaire, ou encore le propriétaire peut faire affaire avec un contracteur, c'est-à-dire faire venir ce qu'on appelle communément une pépine pour construire un puits de faible profondeur, il y a pas de rapports de forage qui sont produits et transmis au ministère.

830

Bon, ceci dit, on est conscient qu'au cours des années, on n'a pas toujours, et probablement il y a pas une seule année où on peut affirmer qu'on a reçu cent pour cent (100%) des rapports de forages, c'est-à-dire qu'il y a des puisatiers qui nous ont pas envoyé la totalité des rapports de forage pour la totalité des puits qu'ils ont forés au cours de l'année.

835

Ensuite de ça, il y a le fait que dans la banque de données, bon, depuis 86, on ne saisit plus de rapports de forage; ceux-ci sont accumulés cependant.

840

Ensuite de ça, il faut comprendre que compte tenu que l'objectif de la banque, ce n'était pas comme telle une administration du règlement, mais de constituer une base de connaissances, donc de données techniques, seulement les rapports de forage comportant une référence cartographique étaient saisis. Donc lorsqu'il y avait pas possibilité d'obtenir cette information-là, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas par exemple se déplacer sur le terrain pour aller sur place constater, positionner comme il faut l'ouvrage de captage, lorsqu'on avait seulement l'adresse civique, bien, le rapport n'était pas saisi.

845

Ça pourrait peut-être expliquer en partie le pourquoi, que le nombre est aussi faible. Et malheureusement, pourquoi la Côte-Nord se distingue des autres régions, je peux malheureusement pas avancer d'explication précise. Et je doute fort qu'une enquête puisse me fournir, une enquête de ma part je parle, à l'interne chez nous, que je puisse trouver une meilleure justification. Je suis désolé!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

855

Moi, je vais continuer l'enquête, par exemple.

Peut-être qu'il y a une condition particulière du coin, peut-être que les puits sont plus des puits de surface qu'ailleurs. Ça, si c'est une explication, je la prends.

860

Ce que je trouve particulièrement délicat, par ailleurs, premièrement est-ce que vous écrivez à vos foreurs?

865

Parce que vous avez déjà expliqué que les foreurs, quand ils vous envoient les rapports, ou bien les informations sont insuffisantes, comme vous dites, il y a une adresse civique, il y a pas assez de précision géographique, ou bien les gens vous l'expriment en des termes qui sont insuffisamment précis au niveau de votre science, si la personne dit que c'est de la glaise, bien, vous allez être obligés de le convertir pour dire que la glaise, c'est de l'argile dans vos termes, il y a peut-être une insuffisance de transmission.

870

Sauf que ce que je veux savoir, êtes-vous en communication avec les foreurs, ils doivent avoir une association, ça doit être regroupé ces gens-là, quelles sont les directives que vous leur envoyez?

875

Parce que ma préoccupation est la suivante, constamment nous signalons la faiblesse ou les trous dans la connaissance.

880

Or, voici des gens qui, année après année, creusent le sol des milliers de fois, et vous recevez des rapports, et cette connaissance-là est pas intégrée alors qu'à mes yeux, c'est la connaissance la moins cher à acquérir, parce que vous êtes pas obligés de creuser des puits pour aller voir, et là il y a tout le matériel qui est reçu.

885

Alors ce que je vous demande, c'est comment le suivi est fait auprès des foreurs. Est-ce que vous avez des directives que vous leur faites parvenir, est-ce qu'il y a des communications constantes avec cet univers-là, et ont-ils une organisation, une association, et s'il le faut, je ferai venir le président des puisatiers pour poser à son niveau un certain nombre de questions.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

890

Oui, les puisatiers sont regroupés au sein d'une association qui s'appelle l'Association des eaux souterraines du Québec.

895

Cependant, cette association-là, je ne crois pas qu'elle regroupe la totalité des gens qui détiennent un permis du ministère de l'Environnement, permis qui leur donne droit, la permission de forer des puits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

900 Ce permis est annuel?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

Oui, c'est un permis qui est renouvelable annuellement. C'est-à-dire que les foreurs doivent nous faire parvenir, habituellement avec leur demande de renouvellement, ils nous transmettent, 905 une fois par année, leurs rapports de forage. C'est la condition pour qu'on puisse leur émettre le permis.

Bon maintenant, pour ce qui est de la question du suivi, je dirais dans les années soixante-dix, bon, si on fait un retour un peu en arrière, il y avait la Direction générale des eaux, au sein du 910 ministère des Richesses naturelles, à l'intérieur de la direction...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans ce temps-là, c'était les richesses; aujourd'hui, c'est les ressources!

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

Au sein de la Direction générale des eaux, il y avait une Direction des eaux souterraines, 920 qui regroupait au-dessus d'une vingtaine de personnes et l'été, ils embauchaient des personnes, des étudiants, des occasionnels, tout ça, pour faire les travaux de connaissances, de l'inventaire hydrogéologique par bassin versant. À cette époque, il y avait toute une équipe qui travaillait sur justement, je dirais, la saisie des informations dans le système d'informations hydrogéologiques.

Et puis il y avait un suivi qui était fait auprès des puisatiers, c'est-à-dire des visites pour les 925 conseiller, les aider.

Je vous dirais qu'au cours des années, ce travail de suivi là a été réduit, c'est-à-dire qu'on ne visite plus les puisatiers un à un.

Cependant, ce qu'on continue de faire, c'est de transmettre aux puisatiers par exemple des 930 cartes topographiques, à leur demande; on achète les cartes papier à l'échelle un cinquante mille (1:50 000) du fédéral, et on leur transmet, on leur envoie par courrier, pour justement un peu les inciter à nous transmettre la référence cartographique, qui est essentielle pour exploiter l'information.

935 Cependant, ce qui manque, c'est peut-être justement ce contact-là, cette visite-là.

Lors du congrès annuel de l'Association des eaux souterraines, nous avions coutume d'être 940 présents, de participer à ce congrès-là, justement pour rencontrer les puisatiers et puis un peu les sensibiliser.

945                    Alors je dirais que le contact est moins direct qu'il l'a été auparavant, dû justement à la réduction des ressources. Je vous dirais qu'actuellement, nous sommes quatre (4) hydrogéologues et un technicien en hydrogéologie, alors on peut plus faire exactement le même type de travail qui se faisait auparavant.

C'est la principale raison.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

950                    Mais si on évaluait la saisie des données, l'inscription, pour que ce soit utile au niveau de l'information, ça représenterait combien de personnes-année? Entre vous et moi, avec l'argent qu'on dépense sur la question du débat de l'eau souterraine!

955                    **PAR M. MICHEL OUELLET:**

960                    Je peux peut-être vous donner des résultats, je vous avais déjà expliqué qu'on avait fait, en 92, une espèce de petit, je pourrais appeler ça un genre de projet pilote justement, pour essayer d'évaluer l'effort requis. Je vous dirais qu'on évaluait environ, le nombre de rapports pouvant être codifiés par une personne par jour, il s'établit à environ soixante (60). C'est-à-dire qu'une personne qui travaille à ce travail-là de codification, il peut faire soixante (60) rapports par jour.

965                    Donc ça veut dire que sur deux cents (200) jours, on peut penser qu'on pourrait codifier, une personne pourrait codifier douze mille (12 000) rapports, au bout de deux cents (200) jours.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et il se creuse combien de puits par année, à peu près, au Québec?

970                    **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Le nombre de rapports par année, avec coordonnées, on en reçoit environ trois mille (3000), sans coordonnées, environ deux mille (2000). Pour un total de cinq mille (5000).

975                    **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et puis vous estimatez qu'il doit s'en creuser combien de clandestins, à peu près; quinze cents (1500) à deux mille (2000)?

980                    **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Ah, je préférerais pas m'avancer là-dessus, j'ai pas vraiment de référence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

985

Ce serait périlleux pour vous, ça.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

990

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

995

O.K. Donc les rapports, vous les recevez, ce que je voulais vous poser, c'est le renouvellement du permis, il coûte combien?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1000

Bon, je vous dirais que nous, on l'émet gratuitement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bien la première fois que je vois ça, un permis gratuit!

1005

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

Et puis je dirais que je crois - excusez!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1010

Alors le permis est gratuit, et en plus vous leur fournissez des cartes que vous achetez vous-mêmes du fédéral, et que vous leur envoyez?

1015

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

Exactement.

1020

Et puis on a déjà envoyé, quand on parlait tantôt au niveau de la codification, pour les aider à remplir leurs forages, on leur a fait parvenir, au cours d'une année, on avait fait préparer, on appelait ça des petites matraques, j'aurais peut-être dû en apporter une, c'est une espèce de petit cylindre de plastique translucide, divisé en sections, et puis dans chacune des sections, on avait finalement rempli les sections avec différents types de matériaux qu'on rencontre communément, c'est-à-dire une argile, un silt, un sable fin, moyen, grossier et gravier, pour aider finalement le puisatier à identifier qu'est-ce qu'on entend finalement par argile, qu'est-ce qu'on entend par silt, qu'est-ce qu'on entend par gravier. Et on leur avait transmis, une année; on avait fait ça je pense en 92-93, je me rappelle plus exactement de l'année. Lors du renouvellement, on leur avait fait parvenir cette espèce de petit cylindre qui les aidait finalement à l'identification.

1030                   Au niveau du Règlement sur les eaux souterraines, je voudrais juste corriger une chose.  
Nous, on envoie le permis gratuitement, mais je pense, je veux juste vérifier si par hasard, dans le  
règlement, il y aurait pas eu des frais qui auraient été spécifiés pour le renouvellement du permis,  
là.

1035                   Il faudrait peut-être que je fasse une vérification, je pense que c'est pas indiqué. Mais ça,  
c'est sans frais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1040                   Vous avez combien de rapports accumulés, non inscrits dans vos registres, non saisis  
dans le système informatique du gouvernement, qui vous permettraient d'améliorer la  
connaissance de l'eau souterraine?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1045                   O.K. Dans le nombre de rapports que nous détenons actuellement dans nos classeurs,  
avec coordonnées, trente mille (30 000); sans coordonnées, vingt mille (20 000), environ.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1050                   Au fond, il y a cinquante mille (50 000) rapports de puits que vous avez au ministère, mais  
que vous ne pouvez pas traiter parce que vous avez pas le personnel pour aller chercher et  
compiler l'information qu'il y a là-dedans?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1055                   C'est ça. C'est que pour les rapports qui n'ont pas la coordonnée, ça demande  
nécessairement un déplacement sur place.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1060                   Oui, mais il y en a trente mille (30 000) que vous avez les coordonnées internes. Très bien.

Madame Gallichan.

1065                   **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

1070                   Est-ce qu'il est possible d'évaluer le nombre total de puisatiers ou de foreurs qui ne sont  
pas membres de l'association, c'est-à-dire le nombre de permis que vous émettez et le nombre de  
membres de l'association?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

Oui, ça, c'est facile. Là, j'ai pas l'information, je pourrais l'obtenir facilement.

1075 Parce que ça prend nécessairement un permis du ministère pour pouvoir opérer en tant que puisatier, donc on connaît le nombre exact de puisatiers. Il s'agirait de contacter l'association pour connaître le nombre de membres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1080 De mémoire, il y en a combien de puisatiers?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1085 Ah, il y en a au-dessus d'une centaine. Il faudrait que je vérifie, là.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

1090 Et selon vous, l'association est représentative au moins d'une majorité d'entre eux?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

Je préférerais vérifier avant de répondre d'une façon affirmative ou négative.

1095 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

Monsieur Ouellet, je viens de trouver quelque chose dans votre règlement, je pense qu'il faut payer; le Règlement sur les eaux souterraines, où on dit que pour obtenir un permis, chaque puisatier doit remplir la formule prescrite à l'annexe B et la faire parvenir en double au ministre avec le montant mentionné à l'article 220 de la Loi sur les mines.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1105 Oui, je pense que c'est cinq dollars (5 \$), le montant; il faudrait peut-être vérifier dans la Loi sur les mines.

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1110 La Loi sur les mines, c'est d'application du MRN, alors le ministère ne charge pas.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1115        Une chose à préciser, c'est que le Règlement sur les eaux souterraines, lorsqu'il a été adopté en 67, avait été adopté en vertu de la Loi sur les mines. Et depuis, il a été transféré à la Loi sur la qualité de l'environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1120        Alors c'est la première fois que je vois des ministères qui pourraient faire de l'argent avec un permis, et qui ne le font pas. Mais en tout cas, c'est correct.

Madame Gallichan, s'il vous plaît.

1125        **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Monsieur le Président, c'est une question que normalement j'aurais posée à monsieur Dumont s'il avait été ici, une petite précision, mais peut-être que les gens du ministère de l'Environnement peuvent répondre, c'est en page 13 de votre "Portrait régional".

1130        Vous mentionnez, à l'élément 5.1.2, qui concerne la gestion des eaux usées municipales, bon, vous parlez des différents programmes d'infrastructures et vous mentionnez que le 31 décembre 99, plus de quatre-vingt-huit pour cent (88%) de la population raccordée de la région traitera ses eaux usées.

1135        De mémoire, ailleurs, on atteignait parfois des taux de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) prévus pour le 31 décembre de l'année actuelle, etc. Je me demande si j'ai vu un chiffre aussi bas que quatre-vingt-huit pour cent (88%), il faudrait que je revérifie.

1140        Comment se fait-il que, dans le fond, il n'y aura que quatre-vingt-huit pour cent (88%) de la population raccordée qui traitera ses eaux, le 31 décembre? Est-ce qu'il y a quelque chose que je sais pas, là?

1145        **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Écoutez, je peux tenter un début de réponse, et un de mes collègues me fait signe qu'il voudrait également.

1150        Écoutez, on a dit au début de notre portrait qu'on avait plusieurs villages isolés, éloignés, et j'ai l'impression que la raison se trouve là, les distances et les difficultés d'avoir des équipements à prix abordable.

1155        **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Oui, mais on parle bien de population raccordée; ça veut dire qu'il y a des réseaux, c'est ce que je comprends, et c'est ça qui fait que j'ai une interrogation.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1160

Entre le réseau, vous voulez dire entre le réseau et le traitement.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

1165

C'est pour ça que je me dis, il s'agit peut-être pas de sections de paroisses ou de villages, ou de petites localités éloignées.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1170

Alors madame Lamarre, s'il vous plaît.

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

1175

Oui. Bien en fait, la Côte-Nord, elle est assez jeune avec le Programme d'assainissement des eaux. Bon ici, j'ai un tableau qui a été - ce sera pas long, deux (2) minutes!

1180

Je vais continuer. Bon, au niveau du Programme d'assainissement des eaux sur la Côte-Nord, c'est assez jeune; sur le tableau que j'ai, justement, la première station de traitement des eaux usées a été fonctionnelle au début 90, c'était à Baie-Comeau. On commençait le Programme d'assainissement des eaux sur la Côte-Nord.

1185

Et puis si on regarde les municipalités qui avaient des réseaux d'égout, en fin de compte c'est du rejet direct au niveau du fleuve comme tel, et très rare on retrouvait les stations de traitement. On avait Sacré-Coeur, qui a été construit dans les années soixante-dix; ensuite, vous aviez Fermont et Schefferville. Aussi, Baie-Comeau, on avait des vieilles stations de traitement aussi, mais on traînait de la patte pas mal, au niveau de l'assainissement des eaux.

1190

On avait quand même plusieurs réseaux au niveau de la Côte-Nord, donc le Programme d'assainissement a débuté pas mal dans ces années-là, début 90. Et bon an mal an, c'est ça. Comme par exemple, la station de traitement au niveau de Sept-Îles, pour le gros bassin de population, a été mise en exploitation ça fait même pas un an, on parle peut-être de six-sept-huit (6-7-8) mois. Port-Cartier, c'est la même chose. Donc c'est très jeune comme tel.

1195

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

1200 Juste une observation, et madame peut peut-être commenter à ce niveau-là aussi, c'est que règle générale, quand on regarde les tableaux A3 de vos rapports régionaux, et qu'on regarde les investissements en termes de PAEQ et PADEM, et les populations raccordées, en général, une règle globale, ça coûte à peu près mille piastres (1000 \$) par personne, les systèmes d'assainissement. Dans certaines régions, j'ai fait le calcul sur d'autres, ça donne onze cents piastres (1100 \$), à peu près, par personne.

1205 Ici, évidemment, c'est quatre-vingt-trois mille (83 000) pour cent quinze millions (115 M\$), on est rendu à presque mille quatre cents dollars (1400 \$) par personne. Donc c'est manifestement plus cher.

1210 Et quand je regarde la lettre que nous a fait parvenir ce soir monsieur Dumont, c'est quelque chose d'incroyable. On a ici six cent cinquante (650) résidents, et l'usine coûterait huit millions point huit (8,8 M\$), c'est-à-dire plus de dix mille dollars (10 000 \$) par personne.

1215 Est-ce que madame a un commentaire? Elle a levé la main. Est-ce que je me trompe ou est-ce que c'est...

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

1220 Bien, Saint-Augustin, on parle pas juste de l'assainissement, on parle de toute la collecte aussi des eaux usées. Il y a pas de réseau d'égout, là-bas. Alors c'est ça qui fait que ça coûte cher.

1225 Et on est dans le roc. Donc c'est pour ça que le projet est assez dispendieux, contrairement à d'autres secteurs que vous allez en Minganie ou ici, c'est pas du tout pareil, la problématique est pas pareille du tout.

1230 Donc là-bas, on part de zéro, on n'a pas de réseau d'égout. Bien, on en a fait pour quelques villages mais, je veux dire, ceux qui restent à faire, il faut que tu partes de zéro jusqu'à l'assainissement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quand vous faites l'égout, à ce moment-là est-ce que vous refaites aussi l'aqueduc?

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

1235 Dans la plupart des villages, avec le Sommet socio-économique, d'ailleurs on en parle dans le "Portrait régional", en 87 il y a eu le Sommet socio-économique au niveau de la Côte-Nord, et il y a eu plusieurs millions de dollars qui ont été investis pour des projets d'aqueduc et d'égout, de Gallix, près de Sept-Îles, jusqu'à Blanc-Sablon, et il y a eu des priorités de mises, et la priorité, au niveau de la Basse-Côte-Nord, c'était de donner de l'eau potable aux gens.

Plusieurs localités avaient des réseaux d'aqueduc, mais c'était fait vraiment au meilleur de la connaissance des gens là-bas. Alors là, c'était la remise aux normes, finalement, de ces réseaux-là et avoir un système de traitement de l'eau plus convenable.

1245

Et puis on essayait aussi de chercher une eau de meilleure qualité, pour ne pas avoir des traitements sophistiqués, compte tenu des mauvaises expériences qu'on avait eues dans certains villages.

1250

Donc l'accent a été mis sur l'eau potable, quelques villages ont eu de l'égout. Au niveau de l'assainissement des eaux usées pour la Basse-Côte-Nord, pour la Basse-Côte-Nord on parle de traitement primaire, seulement du dégrillage, il y a pas de traitement secondaire, contrairement à des endroits comme par exemple Mingan, Rivière-au-Tonnerre, Sept-Îles, on va retrouver les traitements secondaires à ces endroits-là. Là-bas, c'est du traitement primaire.

1255

Mais ça a tout été évalué au niveau des rejets et tout ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1260

Alors vous me dites dégrillage, et vous faites aussi un étang aéré?

**PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

1265

Non, non, traitement primaire, c'est seulement du dégrillage, du tamisage, c'est tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1270

Pas même un filtre?

**PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

Bien finalement, c'est le tamis; c'est un tamis fin, c'est ça.

1275

Mais l'endroit où le système a été construit, c'est quand même l'endroit, je veux dire la Direction des écosystèmes aquatiques évalue justement l'endroit le plus pertinent, pour ne pas nuire au milieu comme tel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1280

Et là où c'est du roc, est-ce que vous développez des techniques différentes, au lieu d'essayer d'enfoncer les équipements sous le chemin ou sous la route, est-ce que vous essayez de le mettre en surface? Est-ce qu'il y a des méthodes qui sont en train de se développer de ce côté-là?

**PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

1285

O.K. Saint-Augustin, en 96, si je me souviens bien, on est allé, il y avait des gens du ministère des Affaires municipales et moi-même, nous sommes allés sur place pour le projet d'aqueduc, et en même temps on a rencontré les intervenants là-bas, et on leur a présenté les systèmes sous faible pression.

1290

C'est pas des réseaux d'égout gravitaires, enfouis sous le roc et tout. Ça suit justement tout le profil du terrain et tout.

1295

Par contre, Saint-Augustin, avec le projet qui a été soumis, finalement les consultants ont retenu un égout conventionnel, parce que ça circule quand même assez bien, là-bas.

1300

Tandis que Harrington-Arbour, on parle d'un projet également au niveau des eaux usées, de collecte d'eaux usées là-bas, et le consultant m'a dit qu'il s'enlignait vers un système sous faible pression.

1305

Ces systèmes-là, il y en a pas beaucoup au Québec, vraiment, il y en a pas beaucoup; on en retrouve en Ontario et aux États-Unis. C'est quand même une technologie qui existe depuis plusieurs années et donc, nous, on a cru bon de sensibiliser quand même les gens là-bas qu'effectivement, il peut y avoir d'autre chose qui peut être fait chez vous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1310

Juste une vérification, monsieur Latulippe. Dans les différents rapports régionaux qu'on a eus, il m'a semblé que de plus en plus de villes, de municipalités cherchent à s'en aller vers de l'eau souterraine pour alimenter leur population. Est-ce que je me trompe là-dessus? C'est une impression que j'ai eue.

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1315

Monsieur Ouellet va répondre à la question, monsieur le Président.

1320

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1325

Oui, disons il y a des municipalités qui utilisaient l'eau de surface et qui, maintenant, se tournent vers l'eau souterraine. Le cas peut-être récent, c'est le cas de Rivière-du-Loup, qui a aménagé un projet de captage d'eaux souterraines, alors qu'elle utilisait l'eau de surface.

Alors c'est sûr que l'exploitation d'eaux souterraines présente des avantages pour les petites municipalités, parce que c'est généralement plus facile de se conformer aux exigences du

1330 Règlement sur l'eau potable, parce que bon, l'exemple le plus évident, c'est peut-être pour la norme de turbidité. C'est-à-dire qu'on oublie les questions de flocculation, filtration; une fois que le puits est développé, que l'ouvrage de captage est développé, il y en a pas de matières en suspension dans l'eau qui sont captées.

1335 Donc généralement une chloration suffit. Et des fois, la chloration, c'est beaucoup plus pour protéger le réseau que parce qu'il y a contamination bactérienne de l'eau captée.

1340 1345 Le problème maintenant, au niveau peut-être de dire que le recours vers l'eau souterraine, c'est pas non plus la balle d'argent, c'est qu'il reste que les besoins domestiques d'une municipalité peuvent être quand même assez importants; si on parle de quatre cents (400) litres d'eau par jour par personne, par exemple une communauté de deux cents (200) personnes, fois quatre cents (400), on voit tout de suite que ça prend, ça prend quatre-vingt mille (80 000) mètres cubes d'eau, là c'est un calcul simplet mais il faut tenir compte aussi des fois des besoins de pointe, des besoins d'incendie, des choses comme ça, qui fait que ça prend quand même un volume d'eau appréciable.

1350 Et dépendamment des régions du Québec, c'est maintenant de savoir, est-ce qu'il y a toujours une formation géologique aquifère qui est capable de fournir ces quantités d'eau là.

1355 Mais effectivement, pour les petites municipalités, ça présente généralement un avantage, justement en raison des coûts de traitement qui sont plus bas que pour les eaux de surface, généralement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1360 1365 C'est parce que si on observe une tendance, rappelons-nous nos débats sur l'eau souterraine, l'eau très abondante, on est à deux pour cent (2%) de l'utilisation du potentiel, si ma mémoire est bonne, mais si la ligne de fond fait que tranquillement, parce que l'eau brute s'est détériorée, parce que les municipalités ont des problèmes d'argent de plus en plus sérieux, et que l'eau souterraine coûte moins cher à traiter que l'eau brute des rivières, à ce moment-là, évidemment, on va voir se développer de nouvelles pratiques et de nouveaux usages dans ce sens-là.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1365 Oui, exactement.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Mais est-ce que vous êtes en mesure, monsieur Ouellet, à l'heure qu'il est, vous avez mentionné quand même une ville importante, Rivière-du-Loup, est-ce que selon les informations

1370 que vous avez, vous pouvez faire comme Bernard Derome et dire, si la tendance se maintient, on s'en va là!

Est-ce qu'il y a une tendance, est-ce qu'on peut parler de tendance?

1375 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Bien, une tendance, c'est sûr que c'est pas une étude scientifique, qu'on a fait un sondage auprès des différentes municipalités pour leur dire, bon maintenant, pour satisfaire vos besoins futurs en eau, si vous avez - ce qui arrive, c'est des cas comme ça, peut-être anecdotiques où des 1380 municipalités disent, bon bien nous, on utilise l'eau de surface mais pour combler de futurs besoins, on a décidé de se tourner vers l'eau souterraine. C'est plus anecdotique comme ça.

1385 Là, je pense que pour affirmer qu'il y a une tendance, une espèce de lame de fond je dirais, il faudrait peut-être faire un sondage auprès des différentes municipalités. Mais il y a pas eu d'étude spécifique faite dans ce sens-là.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1390 Est-ce que dans un cas comme celui de Rivière-du-Loup par exemple, vous avez tenu compte, je présume que vous avez dû donner un permis, est-ce que vous avez discuté avec les autorités municipales de leur projet de développement urbain?

1395 Parce qu'on a vu un cas, à Rigaud, qui à un moment donné a créé des problèmes, parce que la municipalité a eu besoin davantage d'eau, parce qu'elle avait décidé de développer un quartier résidentiel qui n'était pas prévu au départ.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1400 Dans le cas de Rivière-du-Loup, probablement que c'est un dossier qui va être discuté lorsqu'on va être de passage dans le Bas-Saint-Laurent, mais effectivement, il y a eu une étude hydrogéologique complète qui a été réalisée, et puis une vérification des impacts sur les autres usagers de la ressource.

1405 Je vous dirais que le type d'examen qui a été fait, pour le dossier de Rivière-du-Loup, au niveau de prévenir les conflits d'usage, est tout à fait comparable à la procédure qui est appliquée dans le cas des eaux commerciales. C'est la même procédure qui a été utilisée dans ce cas-là.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1410 À la page 10 du "Portrait régional", on parle de contamination des eaux souterraines par des activités reliées au transport, particulièrement par les produits pétroliers; on mentionne les parcs de carburant des compagnies pétrolières.

1415                   Le ministère des Ressources naturelles, je pense que vous êtes responsable du Règlement sur les réservoirs d'hydrocarbures, est-ce qu'en vertu de ce règlement, vous effectuez la surveillance des parcs de carburant des compagnies?

**PAR M. PAUL MEUNIER:**

1420                   Le ministère a été sensibilisé à cette problématique-là depuis au moins une quinzaine d'années; c'est pour ça qu'il a mis sur pied le Programme de remplacement des réservoirs souterrains.

1425                   Alors tous les réservoirs qui n'étaient protégés que par une simple paroi, etc., ont été inventoriés, et un programme visant le remplacement des réservoirs les plus âgés, les plus à risque, a été mis sur pied.

1430                   Dans la région ici, il y a une bonne partie du programme qui est complétée. Certains sites ont cessé leurs opérations en attente, si on veut, d'une décontamination dans un avenir assez proche; pour d'autres, les travaux sont complétés.

C'est une partie de la réponse.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1435                   D'accord, la réponse est pas mal claire.

1440                   Puisqu'on parle de ressources naturelles, on parle également dans le document d'un lieu d'enfouissement de matières ligneuses d'Uniforêt. Est-ce qu'il y a des normes prévues, j'imagine, dans le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, et est-ce que ces normes sont appliquées à ce site d'enfouissement de matières ligneuses?

**PAR M. PAUL MEUNIER:**

1445                   Je laisserais mon confrère répondre à cette question.

**PAR M. DONALD GINGRAS:**

Si on parle de normes d'enfouissement de matières ligneuses, je pense que c'est plus dans le domaine environnemental, du ministère de l'Environnement.

1450

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas parce que la balle change de camp qu'elle est perdue!

1455

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Alors madame Lamarre, c'est encore un de ses dossiers.

**PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

1460

Bon, voulez-vous répéter un peu votre question?

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1465

Bien, qu'est-ce qui s'applique comme réglementation sur les matières ligneuses.

**PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

1470

Bon, si on parle du lieu d'enfouissement de déchets de fabrique Uniforêt, il y a une section dans le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers qui s'applique. Bon, il y a des conditions spécifiques, avant l'établissement d'un lieu comme ça, il y a des conditions spécifiques au niveau hydrogéologique qui doivent être respectées, et en cours d'exploitation, vous avez aussi tout un suivi au niveau des eaux souterraines et des résurgences.

1475

Au niveau des résurgences, vous avez des normes à rencontrer, c'est un peu similaire au Règlement sur les déchets solides.

1480

Au niveau des eaux souterraines, vous avez un contrôle également que la papetière doit faire, et transmettre des rapports annuels au ministère de l'Environnement pour connaître l'évolution de la contamination.

Dans le cas, je sais pas si vous avez une question bien particulière pour Uniforêt, à part ça?

1485

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Non, c'est pour savoir ce qui s'appliquait. Et eux sont conformes au règlement?

**PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

1490

O.K. Uniforêt, il y a eu une étude hydrogéologique de l'endroit, et au niveau de la vitesse de migration des eaux souterraines, elle était respectée.

1495

Sauf qu'en cours d'exploitation, nous avons rencontré une nappe perchée, et c'est une première nappe d'eau sous les déchets qui avait pas été localisée lors de l'étude hydrogéologique. Et la vitesse des eaux souterraines, au niveau de cette nappe d'eau là, ne respecte pas les conditions hydrogéologiques du règlement.

1500 Par contre, la nappe régionale qui est plus basse, elle, elle respecte, parce que c'était elle qui avait été évaluée lors de l'étude.

1505 On discute, on est en négociation avec Uniforêt, d'ailleurs elle nous a soumis un projet préliminaire justement pour essayer de faire en sorte qu'il y ait pas de résurgences contaminées qui sortiraient du site comme tel. Parce qu'il y a déjà eu des épisodes, justement, de rejets à l'extérieur du site.

1510 Donc on est en évaluation à ce niveau-là. Et ça rentre aussi à l'intérieur du PRRI, parce qu'on fait un peu tout le bilan environnemental de la papetière comme telle. Donc c'est suivi.

1515 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Une nappe perchée, c'est un beau terme, il me semble que monsieur Ouellet a pas utilisé ça lors des leçons qu'il nous a données sur les eaux souterraines.

1520 **PAR Mme GUYLAINE LAMARRE:**

Je suis pas hydrogéologue.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1525 O.K., c'est parce que finalement, le sol peut être saturé complètement d'eau, sauf que si on prenait un couteau et on coupait le sol, on se rendrait compte qu'il y a différentes unités, on appelle ça, nous autres, hydrostratigraphiques, finalement c'est comme les couches du gâteau, dont les caractéristiques hydrauliques sont différentes.

1530 Pour vouloir prendre un thème, au niveau de la perméabilité, la facilité avec laquelle l'eau peut circuler, ce qu'on peut observer, c'est qu'en surface on peut avoir un matériau qui est très perméable, mais qui est séparé d'une couche plus profonde, elle parlait tout à l'heure d'aquifère plus régional, par un horizon qui lui est peu perméable.

1535 Alors bien que ces trois (3) horizons-là soient saturés d'eau, le contraste de perméabilité entre la couche de surface et la couche plus profonde peut faire en sorte que finalement, la dynamique de l'écoulement de l'eau, à l'intérieur de la première couche, va se faire essentiellement dans le plan horizontal, c'est-à-dire que les échanges entre cette couche de surface et la couche plus profonde seront, je dirais, vont être négligeables, en raison de la très faible perméabilité.

1540 Donc on pourra parler à ce moment-là d'une nappe perchée, c'est-à-dire qu'elle est comme suspendue au peu au-dessus, elle est comme distincte de la formation plus profonde qui, elle, a une étendue plus grande à l'échelle régionale. Alors ça pourra situer, finalement, un minisystème local.

Alors le terme de nappe perchée désigne justement cette petite unité là qui, en elle-même, est très perméable, constitue en soit une petite formation aquifère, mais qui est distincte de l'ensemble.

1545

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

C'est quasiment poétique!

1550

Alors si je comprends bien, vous faites un travail plus global avec Uniforêt, j'imagine en vertu de l'attestation d'assainissement?

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

1555

Oui, c'est ça. Bien, en fin de compte, au niveau de l'attestation d'assainissement, c'est toujours la conformité au niveau des résurgences, mais on va plus loin avec ce dossier-là parce qu'on est à évaluer justement toute l'exploitation du site et tout ça, pour essayer de diminuer le plus possible les impacts, compte tenu de la présence de cette nappe-là qui, finalement, demande à Uniforêt d'être vigilante dans ce sens-là.

1560

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Et cette matière ligneuse là, c'est pas valorisable?

1565

**PAR Mme GUYLAINÉ LAMARRE:**

Oui, ça le serait. D'ailleurs, dans le projet préliminaire qui a été présenté par le consultant d'Uniforêt, justement il y a des orientations au niveau de la revalorisation de ces résidus-là.

1570

Aussi, ce qui est très bon pour Uniforêt, au niveau de la problématique, c'est que les boues, au niveau de l'usine du traitement biologique, étaient acheminées vers ce lieu d'enfouissement là, c'est quand même considérable au niveau des volumes de déchets, et prochainement, justement - bien, ils ont fait des tests pour le brûlage de ces boues-là dans leur chaudière à biomasse, et ces tests-là sont concluants.

1575

Donc ça devrait diminuer passablement la quantité de déchets qui vont être enfouis dans ce site-là, donc les impacts vont être diminués. Mais il va rester quand même encore des résidus de matières ligneuses, qui vont être acheminés là-bas.

1580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a des gens dans la salle qui veulent poser des questions? Un instant, je m'entretiens avec mes collègues et je vous reviens!

1585        Alors voilà, bien écoutez, je ne prolongerai pas inutilement, je pense qu'on a pu poser une série de questions fort importantes sur la région, à partir du bilan régional. On l'a fait plutôt que les participants qui ont été plus timides à poser des questions.

1590        Est-ce qu'il y a d'autres documents, au ministère de l'Environnement, que vous voulez déposer? Non, ça va? Les autres ministères, ça va de votre côté?

Alors je tiens à remercier les gens de Sept-Îles - oui, excusez monsieur, j'ai pas vu!

**PAR M. LUC IMBAULT:**

1595        Oui, je m'excuse, monsieur le Président, vous m'avez posé des questions cet après-midi par rapport à la dérivation des rivières Romaine et Saint-Jean, à savoir si c'était en fonction des débits annuels, c'est le cas.

1600        Pour ce qui est de Grandt Canal, il y a aucune équipe à Hydro-Québec qui travaille là-dessus. Et ma source, qui est généralement bien informée, me dit qu'elle doute que quelqu'un ait déjà travaillé là-dessus à Hydro-Québec.

1605        Pour ce qui est du suivi a posteriori de la dérivation de rivières, il y a une expérience qui a été faite effectivement au complexe La Grande, sur une durée de vingt (20) ans. Le suivi est donc sur une longue période, la nature de ce suivi-là est au niveau de la qualité de l'eau, de la population de poissons, de leurs caractéristiques, de leur teneur en mercure, de l'évolution de la végétation des rives, de l'érosion des zones exondées, des régimes sédimentaires.

1610        C'est les mêmes études qui sont reconduites dans les zones des estuaires en plus, au besoin, d'études sur le régime des glaces, sur le castor, la sauvagine, au besoin.

1615

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1620        Je suis content qu'elle existe, je verrai plus tard si je vous la fais déposer ou pas. Voulez-vous me donner l'idée de son ampleur, est-ce que vous avez une idée de la quantité, la grosseur du rapport?

**PAR M. LUC IMBAULT:**

1625        Ah, c'est pas un rapport, c'est une multitude de rapports, une multitude.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pour ça que j'hésite, pour sauvegarder les arbres qui restent!

1630 **PAR M. LUC IMBAULT:**

Mais par contre, qui est toute disponible, si vous voulez, au centre de documentation d'Hydro-Québec, pour vous donner un aperçu; et ensuite, vous pourrez décider si vous voulez qu'on dépose ou non.

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

1640 Alors il me reste à vous remercier, chers amis, de votre présence. Nous serons dans la région à l'automne, à une date à déterminer plus tard, pour le dépôt de mémoires, j'espère que vous viendrez devant la Commission faire valoir vos points de vue, essayer de recommander à la Commission de prendre position sur un certain nombre de sujets, dans le cadre d'une politique globale de gestion de l'eau au Québec.

1645 Merci donc et à bientôt!

1650 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1655 FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.